

RUHNGERI

8 Mai 1952.-

1088 /JUST.4.a.

Ruhengeri



5950

Monsieur le Chef de Service,

Prison.-

Suite à votre lettre n° 13/-/429 du  
28 avril 1952, j'ai l'honneur de vous faire savoir  
que la main-d'oeuvre pénitentiaire est exclusive-  
ment affectée au service du Gouvernement ou des  
Chefferies.-

POUR L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE, absent,  
L'ADMINISTRATEUR TERRIT. ASSISTANT,

M. POCHET,

Monsieur le Chef du Service de la  
Justice & du Contentieux  
à

U S U M B U R A.-



INSPECTION DE LA PRISON DE RUHENGERI.

Procès-Verbal de mise hors d'usage.

Lors de notre inspection à la prison de Ruhengeri nous avons décidé de mettre hors d'usage le matériel et les équipements dont la nomenclature suit :

Carcans	= vingt cinq ✓
Chaînes	= un ✓
Capitulas	= cent trente quatre ✓
Vareuses	= cent et deux ✓
Couvertures	= trente quatre ✓
Bassins	= douze ✓
Menottes	= cinq ✓
Assiettes	= septante deux ✓
Bols	= trente neuf ✓
Cadenas	= quarante neuf ✓
Bascule	= un ✓
Seaux	= deux. ✓

4.46

Ruhengeri, le 29 Novembre 1950.-

Le Résident-Adjoint,

DESSAINT,

